

01

-
**Rappel des 11 critères du TAD
label Île-de-France Mobilités**

-



TAD label Île-de-France Mobilités voté au CA du 22/03/2017

- Un TAD qui **optimise les moyens mobilisés et qui s'appuie sur une centrale de réservation régionale.**

- 1 Service ouvert à tous (sans critère de domiciliation ou social)
- 2 Service non redondant avec les lignes régulières sur le territoire
- 3 Performance économique
- 4 Optimisation des moyens utilisés grâce à une maîtrise des coûts fixes et à un meilleur taux de groupage (principalement matériel roulant)
- 5 Prise en charge et dépose à des points d'arrêts déterminés
- 6 Grille horaire ou plage horaire précisée
- 7 Critères de qualité de service objectivables et suivis
- 8 Véhicules disposant de la livrée régionale TAD
- 9 Service s'appuyant sur la centrale de réservation régionale
- 10 Service appliquant la tarification francilienne
- 11 Service proposant un système billettique suivant les prescriptions d'Île-de-France Mobilités